

# ÉTUDE DE L'ACCÈS AU MARCHÉ INTÉRIEUR DURANT L'ÉCLOSION DE DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE DE 2014

Avril 2016



CONSEIL   
NSBEAE

Le présent document a été préparé par le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage. Créé en 2010, le CNSBEAE conseille les gouvernements et tous les autres acteurs de l'agriculture animale sur les questions de santé et de bien-être des animaux d'élevage au Canada. Le Conseil est cofinancé par des organisations non gouvernementales qui s'intéressent à l'agriculture animale et par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les membres du Conseil sont désignés par leur base en raison de leurs vastes connaissances de la santé et du bien-être animal et/ou de la santé publique et parce qu'ils sont disposés à aborder les sujets et à formuler des conseils dans le contexte d' « Une santé ».

Le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage remercie le groupe de travail, qui comprend des personnes de l'extérieur du Conseil dont le savoir-faire et l'expérience ont été essentiels à l'élaboration du document.

### **Membres du groupe de travail sur les nouveaux enjeux**

D<sup>re</sup> Megan Bergman – vétérinaire en chef du Manitoba, chef du GT et membre du Conseil NSBEAE

D<sup>re</sup> Debbie Barr – ACIA et membre du Conseil NSBEAE

D<sup>r</sup> Jim Fairles – Laboratoire de santé animale de l'Ontario et membre du Conseil NSBEAE

Scott Dingwell – producteur de porc de l'Î.-P.-É. et membre du Conseil NSBEAE

D<sup>re</sup> Jane Pritchard – vétérinaire en chef de la C.-B. et membre du Conseil NSBEAE

D<sup>r</sup> Brad Chappel – professionnel de la santé porcine, Manitoba

D<sup>r</sup> Greg Douglas – Les Aliments Maple Leaf

Mark Fynn – Porc Manitoba

D<sup>r</sup> Mike DeGroot – Porc Ontario et praticien en santé porcine

Tim Seeber – PEI Pork

D<sup>r</sup> Dan Hurnik – Collège vétérinaire de l'Atlantique, Université de l'Île-du-Prince-Édouard

Gary Stordy – Conseil canadien du porc

Steve Morin – Olymel

<b>CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>EXPÉRIENCES DE L'INDUSTRIE</b>	<b>5</b>
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	5
<i>Écllosion de la maladie</i>	5
<i>Défis associés à l'abattage des animaux d'un troupeau positif à l'Î.-P.-É.</i>	5
MANITOBA	6
ONTARIO	8
TRANSFORMATEURS	9
<b>ANALYSE</b>	<b>9</b>
PRODUCTEURS	9
TRANSFORMATEURS	10
<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>10</b>
<b>SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>13</b>

### Contexte

La diarrhée épidémique porcine (DEP) s'est d'abord manifestée aux États-Unis en mai 2013; sa présence a été confirmée au Canada le 22 janvier 2014. Cette maladie émergente n'est pas à déclaration obligatoire au Canada; elle ne l'est que dans certaines provinces. La maladie a été diagnostiquée à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, en Ontario et au Manitoba.

Les vétérinaires en chef des provinces touchées, le Conseil des médecins vétérinaires en chef et l'industrie canadienne du porc, par le biais du Conseil canadien du porc et du Réseau canadien de surveillance de la santé porcine (RCSSP), ont pu attirer l'attention sur la possibilité d'une écloison de DEP au Canada en raison de la proximité de la maladie aux États-Unis et de l'intégration de l'industrie et des capacités de transport et d'abattage connexes. L'industrie canadienne a ouvertement communiqué avec sa contrepartie américaine durant ce processus. L'avertissement s'est avéré important pour composer avec l'écllosion au Canada.

Des normes de biosécurité nationales et des documents connexes avaient été élaborés pour l'industrie du porc par le Conseil canadien de la santé porcine en 2010. Ces normes facultatives étaient présentées aux producteurs comme une mesure de contrôle primaire, et la conformité était encouragée au moyen de documents écrits et de séances de sensibilisation/d'information. Les organisations provinciales de producteurs de porc ont poursuivi cette activité de diffusion externe en fondant les programmes provinciaux sur ces normes.

La collaboration de l'industrie porcine avec les autorités vétérinaires provinciales et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) s'est traduite par des téléconférences nationales à intervalles réguliers entre les acteurs, la mise au point de tests de dépistage accessibles à toutes les provinces, l'élaboration de documents d'information, la conduite de travaux de recherche sur la source de l'infection et la longévité du virus, une tentative pour uniformiser la surveillance au pays, de l'assistance pour établir des normes de nettoyage et de désinfection, et des communication plus cohérentes avec les producteurs et les autres acteurs. Cette démarche concertée a évolué avec le temps pour inclure un partage des responsabilités. La communication a été bonne également avec l'organisme de l'industrie américaine, qui a offert ses commentaires d'après l'expérience vécue aux États-Unis.

Les efforts de diffusion de l'information, de surveillance et de contrôle qui en ont résulté ont été menés partout au Canada, avec des communications permanentes et une étude de la progression de la maladie afin de mieux la connaître.

Quand la maladie a été détectée au Canada, on s'est aperçu que certains producteurs touchés avaient du mal à vendre leurs porcs de marché et leurs truies de réforme en raison de la peur d'introduire le virus dans des troupeaux non atteints et du risque perçu, car le virus n'était pas généralisé dans la population porcine canadienne. De plus, l'accès au marché des porcelets

sevrés en isolement et du matériel génétique (sperme et animaux) était limité en raison des critères de certification pour exportation. Les restrictions à l'accès au marché pour les élevages touchés ont occasionné des pertes de revenus agricoles, des problèmes de bien-être animal, des animaux en surpoids à cause des retards dans leur mise en marché, et de la détresse et de l'isolement pour les producteurs.

Les options d'abattage au Canada varient d'une province à l'autre. Les abattoirs canadiens peuvent être assujettis à la réglementation fédérale ou provinciale. Les animaux doivent être abattus dans des abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral pour que leur viande soit admissible au commerce interprovincial ou international. Les abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral sont généralement de grosses installations. Toutes les provinces n'ont pas de ces abattoirs fédéraux pour le porc; pour avoir accès aux abattoirs et améliorer leur accès aux marchés, certains producteurs doivent transporter leurs animaux dans une autre province ou un autre pays. Les truies de réforme sont généralement envoyées aux États-Unis pour être abattues. Durant l'éclosion de DEP, les longs délais de transport et les mouvements interprovinciaux ont posé des difficultés, mais on n'a pas eu de mal à envoyer les truies aux États-Unis pour qu'elles soient abattues.

Les difficultés d'accès au marché intérieur en présence d'une maladie émergente qui n'est pas à déclaration obligatoire à l'échelle fédérale, comme l'éclosion de DEP, ont été considérées comme une occasion pour le gouvernement et les acteurs de l'industrie d'apprendre de ces défis et de trouver des mesures de prévention et des solutions possibles en cas d'éclosion d'autres maladies émergentes à déclaration facultative à l'échelle fédérale dans d'autres espèces.

Les membres du groupe de travail ont souligné la relation positive avec le Conseil canadien du porc (CCP), le Conseil canadien de la santé porcine (CCSP), le Réseau canadien de surveillance de la santé porcine (RCSSP), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), les vétérinaires en chef fédéral et provinciaux et les offices de commercialisation provinciaux, et l'importance de la collaboration dans la riposte à une zoonose. Ils ont également noté la bonne coopération entre l'industrie et les gouvernements américain et canadien. Entre autres, l'industrie et le gouvernement américains ont participé à un atelier organisé à Ottawa par l'ACIA et partagé des documents de communication et de nouvelles informations sur la maladie et le virus.

La présente étude inclut l'apport des organisations de producteurs du Manitoba, de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres acteurs de l'industrie, comme les vétérinaires privés qui sont intervenus lors de l'éclosion, des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, un transporteur et le secteur de la transformation. Le groupe de travail n'a pas eu facilement accès à un participant du Québec.

## Expériences de l'industrie

Les expériences de l'industrie n'ont pas été les mêmes dans tout le pays. Dans une certaine mesure, elles ont dépendu de la portée de l'écllosion, ainsi que des relations établies et de la préplanification entre l'ACIA, les vétérinaires en chef, les organisations de l'industrie et les transformateurs. La nature des éclosions a aussi eu un effet sur l'accès au marché. En Ontario, où il y a eu un grand nombre de cas dans un court délai, les acteurs de l'industrie et la province, en plus de prévenir la propagation de la maladie et d'en limiter la transmission, ont dû agir vite et élaborer des processus pour réduire les perturbations du marché, tandis qu'à l'Î.-P.-É. et au Manitoba, où le nombre de cas était moindre, les acteurs de l'industrie et le gouvernement s'en sont tenus à prévenir la propagation et à limiter la transmission.

L'Île-du-Prince-Édouard a vécu un problème particulier, en raison de l'absence d'abattoirs fédéraux dans les Maritimes : les producteurs de l'Île n'ont pas pu expédier leurs animaux au Québec, et leur éloignement de l'Ontario leur a fait risquer de dépasser les délais de transport autorisés. L'abattoir québécois habituellement utilisé par le troupeau de l'Î.-P.-É. n'a pas voulu accepter les porcs en raison des risques perçus associés à la présence de DEP dans le troupeau.

### Île-du-Prince-Édouard

L'industrie porcine de l'Î.-P.-É. en 2014 comptait environ 20 producteurs commerciaux expédiant 62 000 porcs de marché, 3 900 porcelets sevrés en isolement et 1 000 sujets reproducteurs. En 2014, les ventes de sujets reproducteurs ont été interrompues par le diagnostic de DEP.

### Écllosion de la maladie

À l'Î.-P.-É., un seul troupeau a été déclaré positif pour la DEP. Il s'agissait d'un troupeau multiplicateur en excellente santé qui vendait aussi du matériel génétique et du sperme à d'autres producteurs. Durant l'écllosion, 6 400 porcs de marché ont été expédiés de l'élevage, en plus des truies de réforme. Il a fallu trouver d'autres options de mise en marché, car le producteur a été incapable de maintenir ses pratiques de mise en marché habituelles après la détection de la DEP sur son exploitation.

### Défis associés à l'abattage des animaux d'un troupeau positif à l'Î.-P.-É.

- Il n'y a pas d'abattoir inspecté par le gouvernement fédéral pour le porc à l'Î.-P.-É. ni dans les autres provinces maritimes.
  - Les abattoirs provinciaux sont petits et n'avaient pas la capacité d'abattre le nombre d'animaux de l'élevage touché.
  - Certains transformateurs d'autres provinces n'étaient pas ouverts à recevoir des porcs provenant d'un troupeau positif pour la DEP. Leur décision pourrait avoir été influencée par les pressions de producteurs et d'autres acteurs.
  - La province et les acteurs de l'industrie de l'Ontario avaient préparé des plans avec les transformateurs avant l'écllosion survenue en Ontario, ce qui a permis aux producteurs touchés d'expédier des porcs de marché aux transformateurs

ontariens tout en réduisant la possibilité de transmission de la maladie. L'Î.-P.-É. a pu adopter les plans élaborés par l'industrie ontarienne, mais les destinations possibles étaient limitées, car les délais de transport des porcs de marché vers certains abattoirs ontariens dépassaient le délai autorisé par le règlement de l'ACIA.

- Comme on était la fin de semaine de l'Action de grâce, les abattoirs fonctionnaient à plein régime, et ceux de l'Ontario ont accordé la priorité à leurs fournisseurs habituels, ce qui a retardé l'accès pour les porcs de l'Î.-P.-É. par manque de capacité.
- En période d'affluence, il y aurait eu des retards dans l'horaire des abattoirs pouvant recevoir des porcs en provenance d'élevages positifs.
- L'Î.-P.-É. a fini par s'entendre avec des transformateurs du Québec grâce au travail acharné de son office de commercialisation du porc.
- En bout de ligne, le troupeau infecté de l'Î.-P.-É. a dû attendre environ cinq semaines avant la mise en marché; certains sujets étaient en surpoids et ont été vendus à perte sur le marché des truies.
- Les truies de réforme ont été expédiées à Sarnia (Ontario) pour exportation aux États-Unis; il a fallu coordonner les expéditions. C'est la voie de transport habituelle pour les truies de réforme, mais la présence de DEP dans l'élevage a nécessité la coordination de la cargaison pour réduire le potentiel de transmission de la maladie et les délais de transport.
- Le producteur a eu des pertes financières considérables en raison des retards et de l'accès limité au marché.
- Après l'éclosion de DEP dans son élevage, et bien qu'il ait obtenu un statut négatif, le producteur a quitté l'industrie en raison de l'effet cumulatif des divers impacts qu'il a subis.
- Il a été difficile d'obtenir de la sciure ou une matière de substitution pour le compostage à la ferme, ce qui a compliqué l'élimination convenable d'un grand nombre de carcasses.

## **Manitoba**

Le Manitoba est la plus grande province productrice et exportatrice de porc au Canada selon les données de 2014 de Statistique Canada. La province produit 29,3 % de la production nationale et 59 % des exportations porcines du Canada. Les exportations porcines comprennent : 2,01 millions de porcs de moins de 7 kg, 0,17 million de porcs de 7 à 23 kg et 0,37 million de porcs de plus de 50 kg exportés aux États-Unis. En outre, 4,36 millions de porcs de marché produits au Manitoba sont abattus dans la province. Les abattoirs du Manitoba représentent 24,8 % de l'abattage national. La valeur estimative des porcs produits au Manitoba est de 1,225 milliard de dollars.

- Les abattoirs locaux n'ont pas voulu accepter les porcs de marché provenant des élevages positifs, initialement en raison de la pression exercée par les autres

producteurs durant le cas index au Manitoba. Le plan de rechange était d'expédier les sujets positifs non cliniques aux États-Unis pour qu'ils soient abattus.

- Il n'y avait pas de bonne solution pour la mise en marché aux États-Unis des porcelets sevrés en isolement, car les critères d'exportation exigent qu'une porcherie soit exempte de maladie « transmissible » pendant 90 jours avant l'exportation.
- La mise en attente des porcelets sevrés en isolement qui n'étaient pas admissibles à l'exportation jusqu'à ce qu'ils soient jugés « exempts de maladies transmissibles » a causé des problèmes d'espace de logement et d'éventuels problèmes de bien-être animal.
- On a fait des efforts pour trouver des marchés intérieurs et des marchés pour le porc BBQ aux sujets provenant d'élevages de porcs sevrés en isolement non admissibles à l'exportation. Ces marchés de substitution ont parfois entraîné des pertes économiques pour les producteurs, mais ils ont contribué à expédier certains animaux hors des élevages.
- Les transporteurs canadiens étant réticents à transporter des porcs positifs en raison du risque de transmission de la maladie, les producteurs ont dû utiliser des camions américains, ce qui a posé d'autres difficultés liées au risque de maladie et au règlement sur le transport.
- On a éprouvé des difficultés liées au transport pour déplacer les porcs en provenance des élevages positifs. Les acteurs de l'industrie craignaient le risque de transmission en raison de la contamination possible des remorques ayant servi des élevages positifs ou transporté des animaux positifs.
- Il a fallu instaurer un processus pour permettre l'introduction et la surveillance de sujets reproducteurs naïfs dans une porcherie nettoyée et désinfectée tout en gardant les animaux existants dans la porcherie d'un troupeau anciennement positif.
- Communication
  - La communication avec les producteurs touchés a été difficile pour l'industrie et les acteurs en raison de leur peur d'être identifiés et singularisés.
  - Du fait de la confidentialité du client, il a été difficile pour les praticiens de partager l'information sur les troupeaux infectés.
- Notre ouverture auprès des vétérinaires d'État concernant le statut positif des animaux et leur transit par les États-Unis pourrait avoir limité les options d'accès au marché.
- Services agricoles
  - Les autres producteurs et les acteurs ont fait pression sur les entrepreneurs en fumier et les camionneurs pour qu'ils n'aillent pas dans les élevages positifs par crainte de propager la DEP. Il a donc fallu trouver des mécanismes de rechange pour offrir ces services aux élevages touchés.
  - Le transport routier est devenu un enjeu en raison du risque de contamination – le recours aux camions de transport américains par les élevages positifs a posé ses propres risques et difficultés à cause de la prévalence de la maladie aux États-Unis et de l'usage multiple des camions.



- Il a été difficile de trouver des installations de lavage aux États-Unis appliquant des protocoles de nettoyage et de désinfection convenables. Les normes de biosécurité étaient plus élevées dans les installations canadiennes. Cette différence existe toujours en 2016.
- La capacité de nettoyage et de désinfection des porcheries touchées était insuffisante; on a fini par créer une équipe de nettoyage et de désinfection affectée à la DEP, mais l'équipe manquait d'expérience et a pris longtemps à faire le travail.
- La livraison d'aliments et les transferts ont posé des difficultés en raison de la peur de propager la maladie.
- Connaissance des exigences de biosécurité par les fournisseurs de services
  - Les fournisseurs de services ne connaissaient pas ou n'étaient pas formés à jouer leur rôle en matière de biosécurité.
  - Il y avait une certaine indifférence face à d'importantes mesures pratiques de biosécurité à fort impact.
  - La conformité des producteurs en ce qui concerne les mouvements des animaux a parfois posé problème.
  - La biosécurité des porcheries d'un même système ou d'une même installation a été difficile à gérer en raison des mouvements de personnes, d'appareils et d'animaux entre les porcheries.
  - Les contraintes du soutien technique de l'ACIA à l'élaboration de normes de biosécurité ont posé des difficultés.

## **Ontario**

En 2014, 1 524 producteurs ont mis en marché 4,97 millions de porcs. Au 1er juillet 2014, Statistique Canada a recensé 2,9 millions de porcs en Ontario, dont 302 800 truies et cochettes gravides. La valeur totale des porcs de marché de l'Ontario en 2014 était de 1,014 milliard de dollars. L'Ontario a exporté 813 774 porcs de moins de 50 kg aux États-Unis. Les transformateurs de viande de l'Ontario ont traité 84 % des ventes de porcs, le reste ayant été expédié aux États-Unis, au Québec et dans d'autres provinces.

- Les abattoirs ontariens avaient besoin de plus de porcs de marché pour maintenir leurs chiffres d'abattage et ont accepté des porcs provenant d'élevages positifs pour la DEP sous certaines conditions – comme des heures d'abattage séparées, certains jours seulement.
- La préplanification et les scénarios établis avec Porc Ontario, la vétérinaire en chef et les transformateurs ont créé une relation qui a été importante quand la maladie est apparue.
- L'Ontario a cherché à s'assurer que le commerce se poursuive et que la biosécurité soit maintenue.
- Les animaux provenant d'élevages négatifs ont dû être testés avant d'être expédiés hors de la province pour prouver leur statut négatif.
- Les mouvements vers les États-Unis n'ont pas été très perturbés.

## **Transformateurs**

Les abattoirs sont détenus par des intérêts privés. Leur inspection est assurée soit par l'ACIA, soit par la province où se trouve l'abattoir. Si la viande est expédiée dans une autre province ou hors du Canada, elle doit être inspectée par l'ACIA.

En cas d'émergence d'une maladie, il peut y avoir une connaissance limitée de la nature de la maladie et des mesures à prendre pour réduire les risques potentiels de transmission. Il est important d'établir des critères de biosécurité pour assurer la sécurité du personnel et réduire le risque que l'abattoir devienne une autre source de transmission de la maladie.

Les transformateurs sont également incertains, au début, si les critères de salubrité des aliments, les préoccupations des consommateurs et les exigences des marchés internationaux auront un impact sur les ventes de viandes et de produits transformés.

Lorsqu'on manipule des animaux malades, il peut être nécessaire de gérer l'expédition et le flux des animaux pour en séparer l'abattage afin de respecter les critères de biosécurité. Durant l'écllosion d'une maladie émergente, il y a de nombreuses inconnues en ce qui a trait aux critères de biosécurité.

Les transformateurs avaient peur de propager la maladie à d'autres producteurs en raison du risque de contamination des camions.

Quand des animaux à abattre doivent être redirigés vers un autre endroit que l'abattoir habituel, la capacité du nouvel abattoir peut être dépassée, surtout quand on impose des mesures de biosécurité supplémentaires.

## **Analyse**

En 2014 au Canada, 14 000 exploitations agricoles ont déclaré une production porcine. Environ 20,25 millions de porcs ont été mis en marché. Les recettes agricoles des élevages porcins en 2014 ont dépassé 5 milliards de dollars, et les retombées économiques de l'industrie porcine en 2013 ont été estimées à 13,1 milliards de dollars. On a produit des porcelets sevrés en isolement, des porcs de marché, des truies de réforme, du sperme et des sujets reproducteurs en plus de la viande et des produits à base de viande.

## **Producteurs**

- Des normes de biosécurité nationales ont été élaborées par le Conseil canadien de la santé porcine et le Bureau de la biosécurité de l'ACIA. Les offices provinciaux ont piloté le processus de mise en œuvre auprès des producteurs par l'entremise de programmes volontaires.
- Les producteurs ont une capacité limitée de gérer à la ferme une interruption de la mise en marché de leurs animaux. Une telle interruption entraîne une perte de valeur en raison du surpoids des animaux, de l'interruption des plans de marché habituels et des

impacts possibles sur le bien-être animal. Les offices de commercialisation provinciaux ont un rôle à jouer pour maintenir la mise en marché des animaux en convenant de solutions avec leurs transformateurs habituels ou en trouvant d'autres marchés.

- Le fait de garder les animaux en attente peut accroître les problèmes de bien-être animal. Dans certains cas, l'euthanasie, l'interruption de gestation et le report de la saillie peuvent être nécessaires pour gérer l'entassement et les retards dans la mise en marché.
- Les producteurs peuvent souffrir de stress mental et d'isolement lorsqu'ils sont aux prises avec l'éclosion d'une zoonose; ils ont besoin de mesures de soutien convenables.
- Les producteurs subissent des pertes économiques considérables durant une éclosion.
- Les producteurs ont besoin de l'appui des groupes de l'industrie, du gouvernement et des vétérinaires pour les aider à résoudre les problèmes de mise en marché.

### **Transformateurs**

- Les transformateurs (et les zones de collecte) sont des points où les camions et les porcs se mélangent. Les camions peuvent y être contaminés et contaminer à leur tour d'autres élevages dans le cours normal de leurs activités commerciales.
- Les transformateurs doivent préserver l'accès à leurs marchés et maintenir l'efficacité de la production.
  - Leurs décisions peuvent être influencées par des questions de certification nécessaires au commerce.
- Pour manipuler les animaux provenant de troupeaux positifs, il faut isoler l'aire d'abattage, ce qui entraîne des pertes d'efficacité. On exige alors des protocoles de biosécurité améliorés pour les installations et les remorques, et en cas d'introduction de la maladie, la mise en œuvre de mesures de bioconfinement également.
- Les transformateurs peuvent payer moins cher pour les animaux provenant de troupeaux positifs en raison de la hausse possible du coût associé à leur manipulation.

### **Recommandations**

Dans le présent rapport, « l'industrie canadienne de l'agriculture animale » désigne tous les participants (groupes ou particuliers) de la chaîne de valeur, dont les producteurs, les organisations de producteurs, les transformateurs, les transporteurs, les fournisseurs de services pour le bétail et la volaille, les vétérinaires, l'industrie des aliments pour animaux et les autres services connexes à l'industrie.

Les recommandations suivantes sont axées sur la détection rapide, l'atténuation des risques et l'intervention en cas de maladie émergente. Ces recommandations reconnaissent la nature intégrée et collaborative de l'industrie et des gouvernements FPT dans l'agriculture animale s'adressent aux acteurs dans leur ensemble. On y suggère un meneur, mais on ne prétend pas que ce meneur doit fonctionner indépendamment, car pour chacune des recommandations, tous les groupes d'acteurs doivent être mobilisés.

« L'industrie », dans le contexte des recommandations, signifie les organismes de l'industrie et les transformateurs, soit les deux groupes qui le plus d'impact sur la communication et la mise en œuvre de normes.

**1. L'industrie canadienne de l'agriculture animale, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral devraient élaborer une démarche coordonnée d'atténuation des risques en cas de maladie émergente. (Meneurs : les gouvernements fédéral et provinciaux)**

- Détection précoce/Surveillance : s'assurer d'avoir un solide programme de surveillance national avec une capacité de déclaration rapide.
- Renseignement : s'assurer d'avoir des réseaux de renseignement nationaux actifs et bien développés.
- Capacité d'intervention
  - Discuter des enjeux du transport et de la mise en marché des animaux et s'y préparer.
  - Établir des liens de collaboration et des réseaux avec les acteurs de la chaîne de valeur avant une éclosion.
  - Obtenir une aide gouvernementale pour mener des initiatives de sensibilisation et de préparation aux situations d'urgence.
  - S'assurer que les plans d'urgence tiennent compte des difficultés à long terme qui pourraient être associées à un épisode de maladie prolongé plutôt que de s'en tenir aux premières semaines d'intervention.
- Établir des outils et des plans de communication avant une éclosion (information sur la maladie, assemblées publiques, appels)
  - Créer un plan qui assure la transparence tout en préservant la confidentialité.
  - Veiller à établir des communications qui inspirent confiance à l'industrie et au public.
- Biosécurité
  - Mettre en œuvre des normes de biosécurité à la ferme – p. ex., le contrôle des entrées et sorties des élevages.
  - Élaborer et mettre en œuvre des plans de sécurité biologique au-delà de la ferme, notamment avec les tiers fournisseurs de services.
  - S'assurer d'avoir des mesures de biosécurité suffisantes aux frontières, comme des normes et une capacité de nettoyage et de désinfection pour le transport des animaux d'élevage au Canada.
- Il doit y avoir un processus d'établissement de démarches transparentes et harmonisées à l'échelle du pays pour nous préparer à intervenir en cas d'émergence de maladies qui ne sont pas à déclaration obligatoire à l'échelle fédérale.

**2. L'industrie canadienne de l'agriculture animale et le gouvernement devraient appuyer, communiquer aux producteurs et aux fournisseurs de services et exercer des mesures efficaces et pratiques de biosécurité améliorée. (Meneur : l'industrie)**

- On a élaboré des normes nationales de biosécurité à la ferme pour le porc et la plupart des filières. Ces normes et les documents connexes ont été diffusés aux producteurs. La biosécurité fait partie des programmes de durabilité de chaque filière.
- Il est essentiel d'assurer la biosécurité des animaux envoyés à l'abattoir pour gérer la maladie, notamment en nettoyant et en désinfectant les camions de transport.
- Lorsqu'on applique des mesures de biosécurité, il faut s'attacher aux mesures qui préviennent la transmission de la maladie tout en étant pratiques et réalisables. Il faut établir des « étapes simples » pour les producteurs, les fournisseurs de services et les autres acteurs, y compris ceux qui ne sont généralement pas aux premières lignes ou qui ne connaissent pas les exigences de biosécurité.
- Il faut s'assurer que les acteurs de l'industrie et des systèmes gouvernementaux comprennent et appuient des exigences de biosécurité rationnelles et scientifiques.
- En raison des avantages de l'engagement actif du Bureau de la biosécurité de l'ACIA observés en Ontario, il faudrait songer à élargir le leadership national à l'égard des normes de biosécurité pour la gestion des maladies. Le Bureau pourrait travailler en collaboration avec l'industrie et les provinces/territoires pour assurer la direction nécessaire.
- Il faut élaborer des programmes pour veiller à l'application adéquate et uniforme des normes de biosécurité dans toute la chaîne de valeur.

**3. L'industrie canadienne de l'agriculture animale, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral devraient s'engager à élaborer, à communiquer et à appliquer des mesures d'urgence pour composer avec les maladies émergentes. (Meneurs : l'industrie et les gouvernements provinciaux)**

- La préplanification et la formulation de scénarios avec tous les acteurs sont des éléments importants de la capacité d'intervention. On ne saurait trop insister sur l'importance d'établir des réseaux et des plans avant l'éclosion d'une maladie.
- Créer un organisme national pour coordonner les initiatives de planification et de préparation aux urgences du gouvernement fédéral, des provinces ou territoires et de l'industrie. Faire fond sur le Cadre de sécurité civile FPT en cours de mise au point.
- Soutenir la poursuite de l'élaboration de stratégies nationales de santé des animaux et des végétaux impliquant tous les acteurs.
- Poursuivre le travail sur les options, la technologie, la formation et la disponibilité de l'euthanasie sans cruauté à grande échelle.
- Négocier avec nos partenaires commerciaux pour faciliter l'exportation en cas de maladie à déclaration facultative et aborder systématiquement les exigences concernant les maladies transmissibles.
- Négocier avec nos partenaires commerciaux pour faire avancer la possibilité de reconnaître le zonage.

**4. L'industrie canadienne de l'agriculture animale devrait veiller à ce que les producteurs et les autres acteurs touchés par l'éclosion d'une maladie reçoivent un soutien convenable. (Meneurs : les gouvernements provinciaux, les organismes provinciaux et les groupes de producteurs)**

- S'assurer d'établir à l'avance, pour pouvoir s'en servir au besoin, un système de soutien des producteurs, des vétérinaires et des travailleurs des autres services connexes à l'industrie impliqués dans l'éclosion d'une maladie émergente. Les éléments d'un tel système sont un programme financier (intervention et rétablissement), un programme d'accès au marché, un programme de prestation de services et un programme de santé mentale. Préplanifier pour maximiser les avantages :
  - Créer des outils et établir un processus de rétablissement avant une éclosion et les intégrer dès les premiers stades de la riposte à une maladie.
  - Établir un processus de médiation ou de règlement des conflits à utiliser en réponse à une éclosion.

**5. L'industrie canadienne de l'agriculture animale devrait étudier la possibilité de garantir son accès aux installations d'abattage/de transformation lors de l'éclosion de maladies, moyennant certaines conditions. (Meneurs : les gouvernements provinciaux et l'industrie)**

- Établir des conditions et un protocole d'acceptation des animaux à abattre qui permette aux producteurs et aux transformateurs de maintenir la biosécurité, l'efficacité et l'isolement du produit.
- Procéder à une enquête sur les options d'abattage en tenant compte de la biosécurité, de l'efficacité des abattoirs et du mouvement des produits en présence d'une maladie émergente alors que l'on pourrait ne pas connaître les facteurs de risque pour la santé animale et humaine. Les abattoirs fédéraux, les abattoirs provinciaux, les abattoirs mobiles et l'abattage à la ferme seraient des options possibles.

## Sommaire des recommandations

1. L'industrie canadienne de l'agriculture animale, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral devraient élaborer une démarche coordonnée d'atténuation des risques en cas de maladie émergente.	Gouvernements fédéral et provinciaux meneurs
2. L'industrie canadienne de l'agriculture animale et le gouvernement devraient appuyer, communiquer aux producteurs et aux fournisseurs de services et exercer des mesures efficaces et pratiques de biosécurité améliorée.	Industrie

3. L'industrie canadienne de l'agriculture animale, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral devraient s'engager à élaborer, à communiquer et à appliquer des mesures d'urgence.	Industrie et gouvernements provinciaux
4. L'industrie canadienne de l'agriculture animale devrait veiller à ce que les producteurs et les autres acteurs touchés par l'écllosion d'une maladie reçoivent un soutien convenable.	Gouvernements provinciaux, organismes provinciaux et groupes de producteurs
5. L'industrie canadienne de l'agriculture animale devrait étudier la possibilité de garantir son accès aux installations d'abattage/de transformation lors de l'écllosion de maladies, moyennant certaines conditions.	Gouvernements provinciaux et industrie